

5 J

Fonds Desjobert de Prahas

Répertoire numérique détaillé

Établi par Johann Gillium, étudiant de Master 2

Sous la direction de Gabriel POISSON, conservateur du patrimoine et directeur des Archives départementales de la Creuse, de Florence Clavaud, conservateur du patrimoine et responsable pédagogique du Master 2 « Technologies numériques appliquées à l'Histoire » de l'École Nationale des Chartes, et de Christine Nougaret, conservateur du patrimoine et titulaire de la chaire d'Archivistique contemporaine à l'ENC

Guéret 2010

Fonds Desjobert de Pahas (5 J 1-40)

Sommaire

Introduction	p 3
Famille Dissandes de Bosgenet	p 7
Familles alliées des Dissandes de Bosgenet	p 11
Archives familiales probablement entrées dans le fonds au moment de l'acquisition de domaines et seigneuries	p 14
Archives domaniales	p 15

Historique de la conservation

L'histoire de la conservation du fonds Desjobert est peu documentée dans le dossier du fonds, mais d'autres sources peuvent être sollicitées pour reconstituer en partie sa trajectoire. Ainsi, une note parue dans les (t. XXV, 1934) de la Creuse mentionne une communication faite par M. Jean Desjobert de Prahas à propos des documents en sa possession, et nous apprend que les documents étaient encore conservés en 1934 au château de Bosgenet, dans la commune de Pionnat.

Depuis quand s'y trouvaient-elles? Selon M. Daniel Dayen dans un article paru dans le (N°42, 15 mai 1999), les Dissandes ne commencèrent à habiter Bosgenet en continu qu'après les événements révolutionnaires, bien que le château soit propriété de la famille depuis 1736. Dès lors, il est probable que les documents aient été auparavant conservés dans la maison de Guéret, où avaient résidé jusqu'alors les Dissandes. Ils ont certainement été déménagés à cette époque au château de Bosgenet, où ils devaient rester jusqu'à ce que M. Desjobert de Prahas revende ce château dans la décennie 1950 à Henri L'Ébraly. De 1950 à 1976, date de la mort de M. Desjobert, les archives furent vraisemblablement conservées dans la maison que cet ancien ingénieur agronome habitait à Pionnat.

Après du dernier propriétaire du fonds, M. Loïc Lenoir de la Cochetière, neveu et légataire universel de M. Desjobert de Prahas, confia les documents à Mme Chaix, une amie de son oncle, membre comme lui de la société d'histoire locale, pour qu'elle se livre à leur pré-classement. Les documents quittèrent à nouveau Pionnat pour le domicile de Mme Chaix, où ils restèrent jusqu'à ce qu'une lettre de M. Lenoir de la Cochetière informe le Directeur des Archives départementales de l'époque, qu'il pouvait prendre contact avec Mme Chaix pour organiser le transport des documents jusqu'aux services départementaux. Ils y arrivèrent en plusieurs versements, de 1976 à 1983.

Sources complémentaires

Le chercheur pourra consulter le fonds Jacqueline Chaix, fonds regroupant tous les dons faits par Mme Chaix de 1962 à 1991. On y trouve des documents concernant la famille Dissandes, dont certains peuvent provenir du fonds Desjobert de Prahas, et avoir été mêlés aux archives privées de Mme Chaix lors du laps de temps où le fonds resta en sa garde. Ces documents, reversés ensuite aux archives à l'occasion de dons, se trouvèrent en conséquent classés et côtés à part.

Modalités d'entrée

Dans son testament rédigé en 1971, le dernier descendant de la famille Dissandes de Bosgenet, M. Desjobert de Prahas, légua aux archives départementales de la Creuse les archives de sa famille. En 1976, à sa mort, les documents furent temporairement confiés à Mm Chaix par le légataire universel de M. Desjobert de Prahas, M. Loïc Lenoir de la Cochetière, pour qu'elle en assure le préclassement avant leur versement aux Archives. Après s'être acquittée de cette tâche, Jacqueline Chaix transmet aux Archives départementales les documents constituant le fonds Desjobert, ce qu'elle fit en cinq versements, de 1976 à 1983.

Conditions d'accès

- Il faudra certainement envisager de restreindre la communication des documents les plus fragiles.

Informations sur le producteur

A partir de Jean IV Dissandes de Villecorbet, la charge de receveur des consignations de la Marche appartient héréditairement à la famille, dont les membres mâles occupent également des charges d'avocat, ou de procureurs au présidial. À de nombreux égards, les membres de cette famille apparaissent comme les représentants exemplaires d'un groupe socio-professionnelle, (décrit par Geneviève Parelou dans son livre sur Guéret à la fin de l'Ancien régime) celui des gens de plumes, détenteurs d'office de la grande bourgeoisie et membres du personnel judiciaire, très représentés alors dans les couches supérieures de Guéret.

Les Dissandes semblent avoir tiré suffisamment de ressources de leurs premières activités pour faire l'acquisition dès le seizième siècle d'une seigneurie, celle de Villecorbet, puisque c'est avec ce nom de terre que les premiers représentants de la famille nous sont connus, tel Jehan Dissandes de Villecorbet (1544-1644), officier du sénéchal de la Marche. Mais c'est au 18^e siècle que la famille semble poursuivre une certaine ascension, à en juger par le nombre de domaines et de seigneuries qui rejoignent alors ses biens. Bosgenet, seigneurie achetée à Pierre Lejeune de Fressange en 1737, Monlevade, obtenue par alliance avec la famille Niveau, Lavillatte, cédée en 1762 par Philippe du Breuil de Ville, curé de Guéret, à son neveu par alliance Jean I Dissandes de Bosgenet... L'accroissement des possessions foncières de la famille permet, après partage à trois des fils de Jean I Dissandes de Bosgenet, de posséder leurs propres terres, dont ils s'attribuent les noms. A la suite de ces arrangements, qui semblent pris du vivant même de Jean I Dissandes, la famille se divise donc en trois branches : les Dissandes de Bosgenet, de Monlevade et Lavillatte.

Au sujet de l'accroissement des biens fonciers de la famille, une information donnée par Daniel Dayen a des implications intéressantes : les Dissandes ne semblent pas avoir résidé régulièrement à Bosgenet avant la Révolution, au point que domaine et château aient pu paraître à l'abandon jusqu'à cette époque. Au moins pour la branche de Bosgenet, on peut en conclure que cette richesse foncière n'a rien changé au mode de vie de la famille, qui a continué de résider quotidiennement à Guéret, plus commode pour occuper les charges et offices, qui étaient la source de son aisance : on voit par ce détail se préciser le profil des membres de cette famille bourgeoise, attirés par le prestige et le statut social conférés par la possession de terres et de seigneuries, mais toujours proches des fonctions qui ont assuré son statut, et du milieu urbain où ces fonctions s'exercent.

Au nombre des offices qu'ont détenus les Dissandes au 18^e, deux surtout retiennent l'attention pour avoir été possédés par deux individus au moins de la famille : l'office de receveur des consignations de la Marche (acquis premièrement par Jean IV Dissandes de Villecorbet, transmis à son fils Jean I D. de Bosgenet), celui de grand maître des eaux et forêts (occupé par Jean IV D. de Villecorbet, puis par son petit-fils Philippe-Jean). En examinant les documents, on constate également que les individus mâles de la famille Dissandes limitent rarement leurs occupations à l'exercice d'une seule activité, toujours des fonctions juridiques : tel Jean IV D. de Villecorbet, que les documents nous présentent successivement en tant que procureur, de notaire royal, de receveur des consignations et de commissaires aux saisies réelles

De cette famille, la branche de Bosgenet est la seule dont on trouve les documents à l'intérieur du fonds Desjobert de Pahas. Elle commence avec Jean I Dissandes de Bosgenet, né en en

1717, et s'achève à la mort du vicaire général Léopold Dissandes de Bosgenet en 1897. Les Dissandes de Bosgenet semblent avoir quitté Guéret même au lendemain de la Révolution, pour définitivement s'établir au château de Bosgenet. Jean II Dissandes de Bosgenet sera notaire à Domeyrot.

Pour aider à la compréhension de l'histoire de cette famille, on peut se référer à [cette généalogie simplifiée](#), établie en se basant sur les sources mentionnées dans la bibliographie.

Cette famille, devenue l'une des dynasties notables de la bourgeoisie guéretoise au 18^e siècles, a conclu des alliances matrimoniales avec les familles suivantes : Niveau de Monlevade, Barret de Beauvais, Cousturier de Fournouïe, Chorllon des Rioux, Midre de Saint-Sulpice.

Présentation du contenu

Le fonds Desjobert de Prahaz contient les documents de la famille Dissandes de Bosgenet, ainsi que de plusieurs des familles qui lui sont apparentées, sur une période allant de la fin du XVI^e siècle au début du XX^e siècle. Cependant, on y trouvera peu de documents d'ordre intime ou personnel, hormis des fragments de correspondance, où quelques lettres peuvent à l'occasion se révéler très intéressantes. On trouvera en fait surtout des documents reflétant le caractère chicaneur de cette grande famille d'officiers judiciaires guéretois : et singulièrement de nombreux dossiers de procédures, qui offrent de nombreux aperçus sur la vie du temps, en plus de leur intérêt intrinsèque pour les amateurs de littérature juridique. On citera par exemple les démêlés judiciaires entre les membres de la famille Dissandes et la petite communauté religieuse des Soeurs de la Croix, où se lit en filigrane une description intéressante de cette communauté.

Ces procédures sont par ailleurs très variés par leurs objets : on trouve dans le fonds Desjobert à part égale des papiers de greffe portant sur de simples questions de créances en souffrance, et d'autres concernant des droits seigneuriaux, les Dissandes ayant été propriétaires de plusieurs seigneuries dans l'arrière-pays guéretois, principalement dans la paroisse de Pionnat. Ces documents donnent des exemples tout à fait instructifs du fonctionnement de la seigneurie en Marche, et de l'exercice des droits qui y correspondent à l'époque moderne. On suivra ainsi avec intérêt, dans le dossier concernant le village de Crozat, les tentatives de Pierre Lejeune de la Fressange pour obtenir que lui soit reconnu l'exercice du droit de commise sur une propriété du village de Crozat, après la mort de son propriétaire, et les conflits suscités par ces prétentions.

Les procès sur les communaux de Pionnat, quoique plus classiques, se distinguent par la virulence des débats auxquels ils ont donné lieu ("le notaire de Domeyrot, par son mémoire, a voulu assommer plus que convaincre"). Pour le reste, on notera surtout la présence de documents appartenant à la famille de Biencourt, ancienne propriétaire de la seigneurie de Bosgenet. Ces restes sont intéressants, car ils nous renseignent sur le sort d'une branche très méconnue d'une grande famille, puisque les de Biencourt de Bosgenet représentent une ramification de la famille, qui plus tard acheta le château d'Azay-le-Rideau.

Informations sur le traitement

Le fonds Desjobert de Prahas est arrivé aux Archives départementales déclassé. Auparavant, le fonds avait fait l'objet de plusieurs tentatives de classement partiel, dont les résultats ont pu être bouleversés par les circonstances de son transport jusqu'au service départementale. Deux personnes sont susceptibles à notre connaissance d'avoir contribué à ce pré-classement, en collaboration ou successivement : Mme Jacqueline Chaix et Mme Anne Louradour, membres de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, des personnalités proches du M. Jean Desjobert de Prahas, dernier propriétaire du fonds.

Quel que soit l'auteur de ce pré-classement, il présentait des qualités de logique et de cohérence qui plaident pour la reconstitution des dossiers qu'il avait formé, d'autant les personnes qui l'avaient élaboré pouvaient l'avoir établi en prenant pour base l'ordre originel du fonds. On a donc restauré ce classement, tout en étendant sa logique aux documents que les personnes citées n'avaient pas identifié, faute de temps.

Le classement distingue donc archives domaniales et archives familiales -comprenant les documents de la famille Dissandes et de ses familles alliées-, en reprenant une distinction suffisamment courante pour ne pas désorienter. Une autre section a dû être créée à l'intérieur du plan de classement, pour les documents concernant des familles non-apparentées aux Dissandes, mais dont les documents sont certainement parvenus dans le fonds à la suite d'acquisition : ces documents étaient peut-être conservés dans l'organisation primitive du fonds avec les titres de propriétés dans les dossiers de domaine, car certaines pièces de peuvent avoir valeur de preuve. Mais comme ce n'est que par hypothèse qu'on avance que ces documents aient pu être rassemblés aux archives domaniales, et qu'ils apparaissent avant tout comme traitant d'affaires propres à la famille concernée -partages successoraux, qui ne concernent que partiellement les domaines-, on a choisi de ne pas les classer dans les sections domaniales, mais à part, pour qu'ils soient plus aisément repérables. C'est le cas des documents la famille Martin de Biencourt par exemple. Pour cette famille, remarquons qu'on trouvera également quelques documents produits par Isaac Martin de Biencourt dans les dossiers consacrés à Pionnat et à Bosgenet, pour des documents (aveux et dénombremets) dont la place était sans contredit parmi les archives seigneuriales.

Le classement des documents à l'intérieur des liasses a été conduit selon les principes suivants : pour les papiers de personne, les papiers personnels (on entend par là acte de baptême, contrat de mariage, etc.) en premier, suivi des documents concernant la carrière professionnelle (nomination, lettres patentes), puis la gestion du patrimoine. Enfin, les documents concernant les relations avec les membres de la famille, puis avec les personnes étrangères à la famille (ces deux parties rassemblent essentiellement des procédures et les correspondances). Enfin, en dernier lieu, les documents produits dans le cadre d'une activité ou d'un mandat, les papiers de fonction.

Famille Dissandes de Bosgenet et alliées

Famille Dissandes de Bosgenet

5 J 1 Arbre généalogique ; dossiers de procédure impliquant plusieurs membres de la famille. [s.d]

5 J 2 Procédure de Jean I Dissandes de Bosgenet et Philippe-Jean Dissandes contre François-Xavier Polier et Etienne Niort, ce dernier s'opposant à la vente d'un bien consenti par François-Xavier Polier aux Dissandes.

1644-1770

5 J 3 Procédure de Jean I Dissandes de Bosgenet et Philippe-Jean Dissandes de Bosgenet contre Annet Niveau de Monlevade, puis contre Gabriel Guyonie de Hautefaye, héritier des biens de Niveau de Monlevade, à propos de la donation faite du bien de Monlevade à Jean I Dissande par contrat de mariage, dont les termes n'ont pas été respectés.

1769-1771

5 J 4 Procédure de Philippe-Jean Dissandes de Bosgenet, Jean I Dissandes de Bosgenet et Germain Dissandes en tant qu'héritiers de Philippe du Breuil de Ville, contre les Sœurs religieuses de l'Instruction Chérétienne et de la Croix, pour un litige portant sur les comptes de feu du Breuil de Ville, curé de Guéret et administrateur des biens des Sœurs de l'Instruction Chrétienne.

1779-1789

5 J 5 Procédure engagée par **les héritiers de Philippe-Jean Dissandes** contre Gabrielle Henriette de Bertrand, visant à obtenir le paiement des arrérages d'une rente constituée.

1828

Cette procédure suit la promulgation de la loi du 27 avril 1825 concernant l'indemnité à verser aux anciens propriétaires de biens confisqués et vendus au profit de l'Etat pendant la Révolution, dite loi « du milliard aux émigrés » : les Dissandes exigeaient que leur soient versées les indemnités dues à Mme Bertrand, en recouvrement de la créance qu'elle n'avait pas honorée.

Procédure engagée par Michelle, Louis et Jean-Baptiste Gentil contre les héritiers de Philippe-Jean Dissandes de Bosgenet, visant à obtenir le versement d'une rente constituée par celui-ci au profit de Michel Gentil Duvernet, père des précédents.

1809-1835

Procédure de Jean Simon et Elizabeth Sauvannet contre les héritiers de Philippe-Jean Dissandes de Bosgenet, portant sur une somme qu'aurait perçu celui-ci en tant que créancier des Sauvannet, somme supérieure au montant réelle de sa créance.

1807-1827

Plus précisément, la procédure a pour point de départ ce motif : Sauvannet vendit à Jean Dissandes de Bosgenet un terrain, dont il fut convenu que le prix serait versé à Philippe-Jean Dissandes, en tant que principal créancier des Sauvannet, à la condition expresse toutefois que si la somme versée excédait le montant de la créance, l'argent serait versé aux vendeurs. Ce dont Philippe-Jean ne semble pas s'être acquitté, et qui explique une longue procédure contre ses héritiers.

5 J 6 Partage des biens de Jean Dissandes de Villecorbet, contre Jean II Dissandes de Villecorbet et Guillaume Dissandes, ses enfants.

1642

5 J 7 Procès d'Augustin Varillas et de Mathurine Dissandes, comme tuteurs des enfants de Jean III Dissandes de Villecorbet, contre Jeanne Dissandes, veuve de Jacques Labourg, pour obtenir le prix du loyer dû par ledit Labourg à Jean Dissandes pour une terre de Neuville.

1694-1703

5 J 8 **Jean IV Dissandes de Villecorbet**

Naît en 1696, décède vers 1753, selon un document évoquant sa succession trouvée dans les papiers de son fils Jean I D. de Bosgenet, dont on sait par ailleurs peu de choses, semble avoir simultanément exercé les fonctions de notaire royal, de receveur des consignations de la Marche et de commissaire aux saisies réelles de cette même province. Cette charge, dont il est le premier à être pourvu dans la famille, sera ensuite occupée par son fils Jean I Dissandes de Bosgenet. C'est lui qui fera l'acquisition des domaines et du fief de Bosgenet, paroisse de Pionnat, qui donnera à la famille son nom de terre. Il fut par ailleurs échevin de Guéret.

Testament (1752) ; gestion du patrimoine (1722-1725) ; procédure Jean IV Dissandes de Villecorbet contre sa tante Jeanne Dissandes, au sujet de l'héritage de Louise Polier, sa grand-mère (1709) ; procédure contre Léonard Carreron, son beau-frère, litige portant sur des avancements d'hoiries, auxquels Jean IV Dissandes de Villecorbet prétendait avoir droit comme ayant-droit de sa défunte épouse Anne Carreron (1720) ; lettre de son fils Jean Dissandes (1747) ; lettres de Charles Desjobert (1744-1747) ; documents produits dans l'exercice d'activités professionnelles (1720-1751) ; sentence rendue dans la procédure entre Gilbert Mensnier et Martin Nicolas (1730) ; documents de la famille Rubin (1652-1668).

1652-1751

5 J 9 **Jean I Dissandes de Bosgenet¹**

Le prénom exact de cet individu reste indéterminé : s'il figure sur l'arbre généalogique des Dissandes sous le nom de Jean-François, les actes le désignent parfois sous le nom de Jean-Baptiste, voire de Jean-Etienne. Les documents, en majorité, s'accordent à le prénommer tout simplement Jean, ce qui rend toutefois difficile l'attribution de certains documents rédigés au milieu du 18^e siècle, avant que la mort de son père Jean Dissandes IV de Villecorbet soit attestée.

Jean I Dissandes de Bosgenet est le survivancier de son père dans l'office de receveur des consignations et de commissaire aux saisies réelles de l'élection de Guéret. Il a été maire de Guéret sous la Révolution, charge dont il démissionna pour exprimer son désaccord avec la politique menée par les révolutionnaires. Les historiens de la famille rapportent l'anecdote, mais sans expliquer à quel événement précis Jean I Dissandes d'opposait. Peut-être s'agissait-il de l'incarcération de son fils Philippe-Jean, détenu pour les liens qu'il entretenait avec son beau-frère Gabriel d'Hautefaye, de l'armée des Princes ? Les dates des deux événements ne nous sont pas connues, ce qui rend impossible de vérifier leur corrélation.

Documents personnels (1720-1761) ; carrière professionnelle en tant que receveur des consignations de la province de la Marche (1753-1759) ; gestion du patrimoine (1753-1765) ; relations avec les membres de sa famille (1740-1746) ; relations avec les personnes étrangères à la famille (1754-1791).

1720-1791

5 J 10 **Philippe-Jean Dissandes de Bosgenet**

Philippe-Jean Dissandes de Bosgenet (1744-1809), fils aîné de Jean I Dissandes de Bosgenet, occupa à Guéret les fonctions suivantes : capitaine des chasses, maître particulier des eaux et forêts de la Marche. C'est lui qui fit l'acquisition de la seigneurie de Sagnevielle, achetée à la famille Seiglière. Il prit épouse en 1774, en la personne d'Anne Laisné de Cosnet, fille de Germain Laisné, seigneur de Cosnet, ancien gendarme du Roi habitant à la Châtre : cette union lui apporta par la suite le domaine de La Riffauderie, situé aujourd'hui dans le département de l'Indre, mais lui valut une longue procédure avec son beau-père pour obtenir le paiement de la dot de son épouse.

Philippe-Jean Dissandes et son épouse souffrirent selon certains auteurs une longue captivité à Guéret pendant la Révolution, du fait de leur parenté avec Gabriel d'Hautefaye, engagé dans l'Armée des Princes : Philippe-Jean Dissandes était son beau-frère. Après cet épisode, Philippe-Jean Dissandes quitta Guéret pour aller résider désormais au château de Bosgenet, délaissé auparavant par la famille Dissandes, mais où résideront ses descendants à sa suite.

Contrat de mariage avec Anne Laisné de Cosnet (1774) ; carrière professionnelle (1764-1791) ; gestion du patrimoine (1796-1806) ; accord sous seing privé avec son père (1774) ; version préparatoire d'une convention passée avec Germain Laisné de Cosnet, portant sur la cession aux Dissandes de la métairie du bourg de Laurois (1776) ; accord sous seing privé avec Barret d'Auriolle,

¹ Liasse de six documents liés entre eux en mauvais état.

portant sur la succession de Marie-Thérèse Desrye (1777) ; accord sous seing privé avec ses enfants, stipulant leurs droits respectifs sur les biens de la succession d'Anne Laisné de Cosnet, son épouse (1801) ; succession de Germain Laisné de Cosnet, son beau-père : inventaire après décès (1778) ; succession de Jean I Dissandes de Bosgenet [s.d] ; correspondance passive avec son frère Dissandes de Monlevade (1802-1806), avec son beau-frère Germain Laisné de la Salle (1775-1778), avec son beau-père Germain Laisné de Cosnet (1774-1775) ; procédure contre Germain Laisné de Cosnet (1774-1778).

1774-1806

5 J 11 **Annet Dissandes de Monlevade**

Les historiens de la famille retiennent peu de choses de ce personnage, si ce n'est son surnom, « l'abbé de Monlevade ». Il meurt jeune, en tout cas, puisque né en 1752, il meurt en 1780 à l'âge de 28 ans.

Titres ecclésiastiques.

1773-1780

5 J 12-18 **Jean II Dissandes de Bosgenet**

Jean II Dissandes de Bosgenet (1774-1849) résida au château de Bosgenet à la suite de son père Philippe-Jean Dissandes. Notaire de son état, il établit une étude à Domeyrot en 1818, sans que l'on sache précisément qu'elle était sa profession précédente. Sans doute se contentait-il de vivre de ses rentes. En tout cas, il semble beaucoup s'impliquer dans la vie locale, puisqu'il est successivement conseiller municipal, puis maire de la commune de Pionnat jusqu'en 1818. Les circonstances qui le virent accéder à cette fonction en 1815, au lendemain des Cents jours, semblent assez troubles : il est élu en effet à la suite de Léonard Perdrix, qui démissionne pour éviter une destitution qu'il juge inévitable, car il se sait soupçonné de sympathie bonapartiste. Or la famille Perdrix, à l'époque, juge que ces soupçons sont attisés par Jean II D. de Bosgenet, qui est élu à la suite de cette démission. Ce qui excita un ressentiment toujours vif en 1866, date de la rédaction d'une lettre par Annet Perdrix, maire de Pionnat, adressée au préfet de la Creuse pour demander sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, où Annet Perdrix raconte la mésaventure de son grand-père Léonard, et évoque à demi-mot le rôle qu'aurait pu jouer Jean Dissandes dans cette affaire.

L'histoire ne s'arrête pas là, puisque si Jean II Dissandes part installer son étude à Domeyrot, il semble que ce soit faute d'avoir réussi à s'emparer de celle de Pionnat, occupé par...François Dissandes, fils du maire de Pionnat démissionnaire, qui justement fut inculpé pour propos séditieux, semble-t-il dénoncé par le maire de Pionnat, Jean Dissandes. On trouvera dans les correspondances le brouillon d'une lettre qui ne semble pas étrangère à cette affaire.

5 J 12² Gestion du patrimoine (1809-1841) ; succession de Philippe-Jean Dissandes de Bosgenet (1810) ; procédure contre M. Tournyol de la Rode, surnommé Navarre, pour cause du non-paiement d'un billet à ordre souscrit par Jean Dissandes au profit de M. Tournyol (1804-1812) ; procédure contre Pierre Lasnier- Lachaise, propriétaire demeurant au lieu de La Chaise, commune de Fresselines, pour créances impayées (1808) ; procédure contre Léonard Barrat, tuiler demeurant au village des Forgettes, au sujet de dommages et intérêts demandées par Barrat en dédommagement du contrat rompu par Jean II Dissandes de Bosgenet, lequel s'était engagé à employer, durant trois ans, Barrat dans sa tuilerie des Forgettes (1811) ; procédure contre François Bouillera, son ancien domestique, pour créances impayées (1814) ; procédure contre Pierre Sudron, propriétaire demeurant au village de Labrousse, contre Jean-Baptiste Boyron, notaire royal, et contre François Maudeu, cultivateur aux Forgettes (1816-1818) ; procédure contre Jean et Léonard Michaud, propriétaires de Lapeyre, commune de Pionnat (1820-1823) ; documents liés à des fonctions officielles (1796-1797) ; correspondance active et passive avec le maire de Pionnat (1793) ; « livre journal commencé le premier janvier de l'année 1808 pour servir à M. Dissandes de Bosgenet fils aîné, propriétaire demeurant à Guéret, département de la Creuse » (1808-1818).

1793-1841

² Quelques pièces en mauvais état.

5 J 13-5J 18 Documents produits dans l'exercice de sa profession, notaire :
expéditions passées.

13	1816-1819
14	1820-1824
15	1825-1829
16	1830-1834
17	1835-1839
18	1840-1842

5 J 19 **Léopold Dissandes de Bosgenet**

De l'avis de tous les historiens de la famille Dissandes, le vicaire général Léopold Dissandes de Bosgenet (1805-1897) est une des grandes figures de l'histoire ecclésiastique du XIXe siècle. Selon Daniel Dayen, dont l'article sur ce personnage est notre principale source d'informations, (article qui expose les enseignements du dossier de l'administration des Cultes conservé à son sujet aux Archives nationales sous la cote F¹⁹ 2800), il se distingue par son intransigeance doctrinale, et son ultramontanisme militant, qui l'isole alors au sein du clergé français. Ses opinions politiques, légitimistes, lui barrent la route de l'épiscopat, en le faisant mal voir des régimes successifs, dont l'aval était décisif pour accéder à cette position en régime concordataire.

Registre des dépenses courantes (1857-1897) ; liste des prix distribués au petit séminaire d'Ajain, distribution présidée par M. Bosgenet, vicaire général (1849) ; correspondance entre Léopold Dissandes de Bosgenet et son neveu, Henri Dissandes de la Vilatte (1884-1897) ; tableaux de la situation et état des recettes et dépenses de la communauté du Sauveur et de la Sainte-Vierge de Pionnat pour les années 1866 à 1901.

1849-1901

Familles alliées des Dissandes de Bosgenet

5 J 20 Famille Cousturier de Fournoüe

Les Cousturier de Fournoüe sont apparentés aux Dissandes par Mathurine Dissandes, qui épouse en 1693 Augustin Varillas, dont la mère appartenait à la famille Cousturier de Fournoüe.

Quittances générales accordées par M. Cousturier de la Prugne à Le Grand, son fermier du domaine de Fournoüe ; inventaire des biens d'Antoine Cousturier, seigneur des Forges et de Balleyste (1648) ; règlement à l'amiable d'un litige survenue entre d'une part René Cousturier, sieur de Balleyste, et son frère Joseph Cousturier, et d'autre part Robert Doyron, sieur de Chevignac, au sujet de créances impayées (1673) ; office de conseiller du Roy et receveur des consignations de la chastellenie de Drouilles : copie du contrat de vente, consentie par Joseph Cousturier au profit de Christophe Veschère, copie des lettres patentes données à Christophe Veschère pour l'exercice de cette charge (1693).

1648-1693

5 J 21 Famille Niveau de Monlevade

L'alliance de cette famille avec les Dissandes remonte aux épousailles de Jean I Dissandes de Bosgenet avec Marie Niveau de Lagrange de Monlevade, en 1745.

Procédure Niveau contre Jean Bourgeois, sieur de Saint-Christophe. (1669-1695) ; sentence rendue dans la procédure François Juge et Daniel Lachapelle, marchand à Ahun, contre Jean Niveau (1656) ; testament de Françoise du Pict (1653) ; donations faites par Léonarde du Pict à sa sœur Françoise du Pict (1669) ; procédure Léonarde, Françoise et Marguerite du Pict contre les prêtres communalistes de Guéret (1671) ; jugement de condamnation rendu contre Léonarde, Françoise et Marguerite du Pict, « extrait du testament fait par dame Françoise du Pict » ; mariage entre Etienne Rimon et Pétronille Niveau : contrat de mariage (1669) ; quittance accordée à Françoise du Pict pour le paiement de la dot de sa fille (1673) ; « liève des cens, droits et devoirs seigneuriaux dûs au sieur Niveau de Monlevade, avocat à Guéret sur le village et tenement du Champ de Francheisses » (1741-1743) ; sentence confirmant la mise en vente forcée des biens saisis sur Luis Rubière à la demande de maître Annet Niveau de Monlevade (1739) ; contrat de vente, consenti par maître Annet Niveau de Monlevade au profit de Jean Mignaton (1740) ; succession d'Annet Dissandes de Monlevade (1746) ; procédure Annet Niveau de Monlevade contre Gabriel Gyonnis de Hautefaye, son beau-fils, portant sur la possession de biens compris dans la dot de son épouse (1748) ; accord passé entre Marie Desrye, veuve de maître Annet Niveau de Monlevade, et maître Barret d'Auriolle : transfert des droits sur la succession d'Annet Niveau de Monlevade, aux dépens des Dissandes (1769).

1653-1769

5 J 22 Famille Barret de Beauvais et alliées

Jean-Pierre de Beauvais épouse Marie Dissandes en 1771.

Copie du contrat de mariage entre Thérèse Baret de Beauvais et Jean-Baptiste Blondon. Procédure Gabriel Dissandes contre François Bonenfant : sentence rendue dans un litige pour le défrichement abusif d'une terre dont Gabriel Dissandes revendique la propriété (1803) ; procédure entre les créanciers de Léonard Decourteix et Jean-Pierre Baret de Beauvais, pour le paiement des sommes que celui-ci devait à M. Decourteix (1813-1818) ; dépenses domestiques : comptes tenus par Léonard Michellet (1805-1814) ; succession du père de Léonard Michellet : inventaire après décès (1789) ; succession de Jean-Baptiste Baret de Beauvais et de son épouse Marie Dissandes (1819-1823) ; tutelle d'Adrien Michellet : comptes rendue par Louis Barret de Beauvais à son fils, état des sommes versés (1832-1836) ; donation faite par Madame Louise Barret de Beauvais, veuve Michellet, pour la fabrique de l'église de Guéret (1866-1867) .

1803-1867

5 J 23 Famille Laisné de Cosnet

La famille Laisné se rattache aux Dissandes par le mariage, célébré en 1774, de Philippe-Jean Dissandes avec Anne Laisné de Cosnet. Cette alliance ne fut pas d'ailleurs sans nuage, puisque les papiers personnels de Philippe-Jean Dissandes conservent

les traces d'une longue procédure avec son beau-père. Nous savons peu de chose sur Germain Laisné de Cosnet, si ce n'est qu'un des actes le désigne comme « le grenetier » du grenier à sel de La Châtre, et ancien gendarme du roy dans la ville de La Châtre. Il porte également sur certains actes le titre d'écuyer.

Contrat de mariage établi entre Germain Laisné de Cosnet et Melle Marie Pataud du Portail (1745) ; gestion du patrimoine (1751-1777) ; correspondance passive : lettres de son fils François Laisné, religieux (1769-1777) ; succession d'Etienne Pataud du Portail : testament (1760), codicile (1766), inventaire après décès (1769) ; correspondance passive avec F. Grened (1769-1770), avec Delalande (1777) ; procédure contre Claude Raveau, boulanger à La Châtre, au sujet d'une somme dont il demande le remboursement à Germain Laisné, comme l'ancien employeur d'un des débiteurs du sieur Raveau (1773-1774) ; procédure contre le chevalier Jean-Jérôme de Culon, au sujet d'une clause d'un contrat de vent d'une maison La Châtre, vente consentie par Germain Laisné de Cosnet au profit du chevalier de Culon (1776-1778) ; procédure Germain Christophe de Chenellier contre Guillaume Pataud (1738), quittance générale consentie à maître Guillaume Pataud par Jacques Conrandin et son épouse (1707).

5 J 24 **Famille Bazennerye**

Jean II Dissandes de Bosgenet épouse en 1804 Marie Bazennerye.

Quittances accordées à des membres non-identifiés de la famille Bazennerye (1791-1794) ; papiers de familles (1778-1803) ; Jean-Baptiste Bazennerye.- carrière professionnelle en tant que conseiller en la cour impériale de Limoges (1812), gestion du patrimoine (1815) ; Léonard Bazennerye.- gestion du patrimoine, succession de Marguerite Veillaud, sa mère (1806-1810) ; succession de Jean-Baptiste, son père (1808-1819).

1778-1819

5 J 25³ **Famille Defumade**

Les Defumade sont apparentés à la famille Dissandes par le mariage d'Antoinette Midre de la Chabanne avec Marien Defumade, célébré en 1821. Antoinette Midre de la Chabanne était la petite-fille de Marie-Claire Dissandes, mariée en 1751 à Jean Midre de la Chabanne.

Alphonse Defumade fut député de la Creuse de 1893 à 1898, et de 1902 à 1907. Puis le sénateur de la Creuse de 1907 à 1921.

5 J 26 **Famille Duclos de Bosgenet**

François Duclos épouse Zéphyrine Dissandes en 1834.

Certificat attestant la remise à titre posthume de la médaille de Saint-Hélène à Jean-Baptiste Duclos [s.d] ; livre de comptes, où se trouvent consignées les dépenses courantes de Michel Duclos de Bosgenet pendant ses études à Paris, et les pièces de théâtre qu'il y a vu jouer [s.d] ; corrigés de Sélecta appartenant à Michel Duclos de Bosgenet [s.d] ; texte de la thèse de licence soutenue en droit par Michel Duclos de Bosgenet (1858) ; texte de la thèse de licence soutenue en droit par Jean-Baptiste-Emmanuel Bouchardon (1858) ; texte de la thèse de licence soutenue en droit par Léon Traxelle (1858).

1858

5 J 27 **Famille Merle de la Brugière**

Sarah Sallé, petite-fille de Jean Dissandes de Monlevade, épouse en 1846 le commandant Merle de la Brugière.

Bail à ferme, consenti par Sylvain Merle de la Brugière au sieur Jacques Mativon, marchand fermier demeurant au bourg et paroisse de Banegon, « pour tous les objets et dîmes, près, terres rentes, et généralement tout ce que le sieur Louis Domat, prêtre ci-devant curé de la paroisse de Banegon a abandonné. » (1773) ; correspondance passive (1782-1789) ; créance souscrite au profit d'Alexis Merle de la Brugière pour une somme avancée à Léonard-François Merle (1818) ; Jean-Baptiste Merle de la Brugière des Ternes, carrière militaire en tant que lieutenant trésorier de gendarmerie (1823-

³ Quelques documents en mauvais état.

1832) ; successions de demoiselle Anne Catherine Merle de la Brugière, et de M. Léonard, François, Sylvain et Léonard de La Brugière : règlement à l'amiable des droits de succession entre Mme Thérèse de Lestang, M. Alexis Merle de la Brugière, de M. François Merle des Ternes (1823) ; accord passé entre Alexis Merle de la Brugière et Jean-Baptiste Merle de la Brugière des Ternes pour la jouissance en commun d'une maison acquise par les La Brugière à Madon, dans le Loir-et-Cher (1836) ; correspondance passive (1820-1846).

(1773-1836)

5 J 28 **Famille Desjobert de Prahas**

Notes prises sur la généalogie de la famille Desjobert de Prahas [s.d] ; patrimoine foncier (1891-1916) ; réception de Jean-Baptiste Desjobert de Prahas en la cour du Parlement et prestation de serment en tant qu'avocat : extrait du registre et matricule des avocats reçus et jurés (1778) ; contrat pour l'obtention d'une concession à perpétuité dans le cimetière des Capucins à Bourges, souscrit par Georges-Ernest Desjobert, inspecteur des forêts (1870) ; projet de contrat de mariage entre Jean Desjobert de Prahas et mademoiselle Anne Marie Charlery de la Masselière [s.d] ; travaux d'érudition de René Desjobert de Prahas (1879-1880).

1870-1916

Archives familiales probablement entrées dans le fonds au moment de l'acquisition de domaines et seigneuries.

5 J 29 Testament de **Françoise de Marche**, dame de Bosgenet.

1544

5 J 30 Famille Martin de Biencourt et alliées

Isaac Martin de Biencourt (1628-1634) ; succession d'Isaac et d'Honoré Martin de Biencourt : copie de sentence arbitrale, état des partages entre les héritiers (1637-1658) ; Nicolas Martin de Biencourt (1654-1671) ; testament d'Henriette Pulcherye de Biencourt (1823) ; famille Ceysson (16000-1777) ; famille du Pic (1625-1668).

1628-1777

5 J 31 Famille Johanneau de Laboreix

Sylvain Johanneau de La Boureix vendit en 1752 ses biens de Pionnat aux Dissandes, d'où la présence dans ce fonds de nombreux documents qui ne sont pas directement liés.

1625-1753

5 J 32 Famille Nicolas, des Forgettes

Ce sous-fonds contient en grande majorité des procédures pour créances impayées.

Archives domaniales

5 J 33 Documents concernant l'ensemble des domaines ou plusieurs domaines

Livre des comptes arrêtés avec les métayers de Bosgenet, des Forgettes et de Monlevade (1771-1790) ; compte des métayers des Forgettes, de Bosgenet, de Sagnevielle (1807) ; dîmes de Pionnat, Balleyste et des Forgettes, et des Crozat (1749-1790) ; imposition de domaines relevant de la paroisse de Pionnat (1763-1798).

1749-1798

5 J 34 Balleyste

Droit de franc-fief pour le domaine de la Balleyste, contestation de la contrainte décernée à Jean Dissandes de payer une somme de 1075 livres : remontrance adressée à monseigneur le lieutenant de la généralité de Moulins (1733) ; aveu de François Sauvannet, laboureur à La Grande Balleyste, et dénombrement de ses biens (1754) ; contentieux entre Jean I Dissandes de Bosgenet et les religieux du chapitre de la Chapelle-Taillefert, portant sur les dîmes dûes, dont les Dissandes prétendent être exemptés sur deux héritages à la Grande Balleyste : mémoire juridique (1753) ; liste des héritages, vendus ou encore possédés, à la Grande Balleyste, de la main de Jean Dissandes de Bosgenet (1809) ; acquisitions simples (1808-1824) ; acquisition des biens de François Sauvannet, et contentieux relatif à cette vente (1793-1804) ; gestion du domaine (1627-1808) ; documents isolés en rapport avec Balleyste (1673-1802).

1627-1808

5 J 35 Bosgenet

Etat des charges de dîmes dues à la seigneurie de Bosgenet : liste produite pour étayer une demande en liquidation des dîmes formulée par Philippe-Jean Dissandes de Bosgenet (1791) ; droits payés par Dissandes en tant que propriétaire du fief (1738-1789) ; rentes dues aux seigneurs de Bosgenet (1620-1790) ; procédure contre les demoiselles Guillon, dames de la seigneurie de La Valazelle, prétendant qu'il leur est dû deux septiers de blé seigle (mesure de Jarnages) sur les dîmes appartenants aux Dissandes comme propriétaires de la seigneurie de Bosgenet (1730-1760) ; contrats de vente pour le domaine de Bosgenet (1609-1828) ; bail à ferme consenti par Jean II Dissandes de Bosgenet au profit de Jean, Claude et Gabriel Parbayle pour le domaine et métairie de Bosgenet et la dîme des grains sur ce domaine (1750) ; baux pour le moulin de Bosgenet (1622-1797) ; registre de comptes tenu par Pierre Lejeune de Fressange, puis par Jean Dissandes de Bosgenet (1734-1744) ; comptabilité (1738-1786).

1622-1797

5 J 36⁴ Les Forgettes

Contrats de vente pour le fief des Forgettes (1606-1762) ; succession d'Antoine Bergeron, seigneur des Forgettes (1698) ; accord entre les héritiers sur le partage de ses biens (1698), extrait du testament d'Antoine Bergeron (1681) ; aveux et dénombremments (1533-1676) ; lieve des cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux qui sont dus à la seigneurie des Forgettes (1722-1784) ; terrier des Forgettes (1671) ; règlement à l'amiable d'un litige portant sur les droits de directe mortuaire revendiqués par le couvent céselin de Notre-Dame-des-Ternes sur certains biens des Forgettes (1730) ; procédure engagée par Jean I Dissandes de Bosgenet contre Jacques Southon, suite à la demande en retrait féodal formulée par Jean Dissandes sur le bois de la Cyette près les Forgettes acquis par Jacques Southon, que Jean Dissandes dit dépendre de sa directe seigneurie (1760-1771) ; acquisitions (1814-1820) ; ventes (1634-1837) ; échanges de terrain (1793-1836) ; baux (1756-1764) ; compte des métayers des Forgettes (1777-1780) ; dîme des Forgettes (1768-1770) ; procédure contre Marguerite Barot (1789) ; procédure contre François Sauvannet pour empiètement sur deux terrains sis aux Forgettes et appartenant aux Dissandes (1796) ; procédure contre plusieurs habitants des Forgettes pour usurpation des terres communales (1813-1814) ; exploits d'huissiers isolés (1755-1806).

1533-1837

⁴ Documents isolés en mauvais état.

5 J 37-38 **Pionnat**

Deux séries de procédure mentionnent ici le moulin de Bosgenet, bien que ce dossier fasse partie de celui consacré à la seigneurie de Pionnat. La raison en est à la suivante : Martin de Chamborant, seigneur de Pionnat au XVI^e siècle, avait cédé au couvent célestin des Ternes les droits de banalité de la seigneurie de Pionnat, avant de vendre celle-ci à part. Les seigneurs de Pionnat à sa suite durent par conséquent renoncer au droit de banalité, ou, comme c'est le cas des Dissandes, chercher à contraindre les habitants de leur seigneurie à user du moulin d'une autre terre leur appartenant.

5 J 37 Titres de propriétés (1606-1631) ; droits d'aides et péages à Pionnat : requête adressé à monsieur Quentin, avocat en parlement, par Claude Martin de Biencourt (1680) ; banalités, procédure engagée par les Dissandes contre les Célestins des Ternes, pour contester le droit revendiqué par ce couvent de contraindre les habitants de Pionnat d'aller moudre leurs grains à leur moulin, et pas à celui de Bosgenet (1741) ; banalités, procédure contre Jean Thévenot, boulanger à Pionnat, visant à le contraindre à user du moulin de Bosgenet pour moudre ses grains (1762) ; procédure contre Léonard Southon, notaire royal, afin de faire reconnaître que la maison achetée par celui-ci au bourg de Pionnat dépend en directe de la seigneurie de Pionnat (1744-1751) ; aveux et dénombremets (1539-1672) ; droits de franc-fief : mémoire à l'appui de Jean II Dissandes, faisant appel contre une contrainte en franc-fief décerné pour ses terres de Pionnat (1789) ; dénombrement des biens et héritages qui composent le domaine de M. de Bosgenet dans le bourg de Pionnat [s.d] ; acquisition des biens de Sylvain Johannaud de La Boreix par Jean I Dissandes de Bosgenet (1754-1756) ; acquisition des biens de Léonard Southon (1816-1820) ; contrats de vente (1791-1792) ; baux consentis pour des terres de Pionnat (1755-1773) ; procédure contre Pierre Lamy, marchand boulanger demeurant à Pionnat, pour avoir détourné un cours d'eau arrosant les terres des Dissandes à Pionnat (1740) ; procédure contre Jean Auvert, propriétaire à Pionnat, pour le recouvrement d'une créance (1792-1806) ; procédure contre Léonard Perdrix, Jacques et Martin Basset, Pierre Perrin Le jeune, François Marsalon et Jacques Bareau, tous acquéreurs de biens appartenant aux Dissandes à Pionnat (1792-1800) ; nomination du syndic (1751).

1539-1820

5 J 38 Procédures engagées par les Dissandes de Bosgenet pour se voir reconnaître des droits sur le communal dit de La Chaume, actions intentées.

1668-1829

5 J 39 **Sagnevielle**

Acquisition des domaines et de la seigneurie de Sagnevielle par Philippe-Jean Dissande de Bosgenet, dans une vente consentie par François de Seiglière (1763-1784) ; constitution de rente au profit du seigneur (1785) ; remontrances adressées à Monsieur l'intendant de la généralité de Moulins en opposition à la contrainte décernée à Philippe-Jean Dissandes de s'acquitter d'une somme de mille quatre cent quarante-quatre livres pour les droits de franc-fiefs (1784) ; mémoire juridique rédigé à l'occasion d'une procédure avec les célestins de Notre-Dame-des-Ternes, prétendant avoir des droits sur un terrain dépendant de la seigneurie de Sagnevielle (1784) ; gestion du domaine (1773-1792).

1763- 1792

5 J 40 **Villages de Granprat, des Crozat, du Chier**

Pailleron, seigneur du Chier ; procédures portant sur les droits d'arban ; procédure contre Jean Debellut, laboureur du village du Chier (1744) ; procédure contre Sylvain Bord et Gilbert Martin ; procédure contre Jean Debellut pour le refus de s'acquitter des arbans (1753-1755) ; procédure contre les religieux célestins de Notre-Dame-des-Ternes, pour un litige portant sur des rentes que les célestins prétendent détenir sur le village du Chier [s.d] ; procédure contre M. Sallé, portant sur des rentes et la directe sur le village du Chier [s.d] ; documents isolés relatifs au village du Chier [s.d] ; bibliothèque (1781-1935).

1744-1935